



Intégration de 40 cachetiers dans la convention collective Un CDI - Un métier La CGT a dit oui !

Plus de deux années de négociation pour enfin parvenir à l'intégration dans les grilles de la convention collective en tant que chargés de réalisation de 40 metteurs en onde intermittents du spectacle.

Un accord difficile à trouver sur une base minimale d'intégration : un CDI, un vrai métier (chargé de réalisation), une intégration à rémunération annuelle équivalente à l'existant.

Un accord d'entreprise qui ne parle que du principe et du système d'intégration.
Un système que nous avons signé « sous réserve des droits des salariés ».

Pour la CGT il n'était pas question que 40 salariés obtiennent un CDI sans droits, sans la couverture sociale de la convention (congrés, droits et libertés, progression etc.), sans un métier reconnu avec une définition de fonction, sans une grille salariale. Toujours soumis au bon vouloir des différentes directions, toujours dépendants du « gré à gré ».

Quant à la verticalité, l'accord maintient le statu quo : les metteurs en onde intégrés comme chargés de réalisation dépendent toujours hiérarchiquement de la direction de France Inter comme auparavant. Les syndicats ont échoué, au cours de cette longue négociation, à imposer l'horizontalité complète de la direction des personnels de production.

La CGT a pris ses responsabilités. Dans la situation actuelle, où de plus en plus d'entreprises licencient, où des intermittents du spectacle sont obligés d'abandonner leur métier faute de droits au chômage, refuser l'intégration de 40 personnes aurait signé le renoncement à nos principes les plus fondamentaux :

**Un métier, un emploi permanent, un salaire stable, la convention collective,
ce sont les droits essentiels de tout salarié !**

La CGT n'a jamais varié : la verticalisation, nous n'en voulons pas. Nous exigeons, comme pendant la négociation, que les nouveaux intégrés dépendent comme les anciens de la régie des personnels de production. Nous poursuivrons ce combat.

Paris, le 18 avril 2007